



Namur, le 17 avril 2020

Bonjour à tou.te.s,

Le Conseil national de sécurité, qui détermine les mesures visant à contenir la propagation du COVID-19, s'est réuni ce mercredi 15 avril et s'est prononcé sur la prolongation des mesures de confinement jusqu'au 3 mai. Les cours restent donc suspendus jusqu'à cette date.

Dans ce contexte, la recommandation principale reste, dans la mesure de possible, de garder les enfants à la maison ou de trouver des alternatives de garde n'impliquant pas des personnes à risque.

## 1) PERMANENCE D'ACCUEIL

Suite à la suspension des cours, les élèves sont donc présumés en absence justifiée.

Toutefois, chaque établissement est susceptible d'accueillir les élèves régulièrement inscrits dans l'établissement dont les parents travaillent dans des domaines tels que les soins de santé, la sécurité publique, l'accueil de la petite enfance, l'accueil des personnes âgées, l'enseignement ou l'alimentaire (toutes catégories de personnel confondus), ainsi que les enfants dont les parents ne peuvent faire autrement que de les confier à leurs grands-parents, catégorie à risque du Covid-19 et ceux qui relèvent de situations sociales spécifiques dans le cadre des politiques de l'aide à la jeunesse.

Pour ces cas-là uniquement, nous poursuivons donc nos permanences d'accueil, conformément à la circulaire reçue ce 16 avril.

Ainsi, si vous en avez besoin, merci de nous contacter par mail ([permanence-garde@asty-moulin.be](mailto:permanence-garde@asty-moulin.be)) avant ce lundi 20 avril à 16h00 en nous indiquant les dates pour lesquelles vous demandez une prise en charge.

En fonction des demandes reçues, nous ferons appel à des enseignants volontaires pour assurer ces gardes à partir du mercredi 22 avril selon les modalités suivantes :

- L'élève sera attendu.e au plus tard pour 9 h 00 et sera libéré.e à 16 h 00, et à 12 h 00 le mercredi.
- Elle.il devra apporter ses propres repas et collation.s.



## 2) REPRISE DES COURS

Chacun d'entre nous s'interroge au sujet de la reprise des cours et c'est bien légitime. À cette heure, la Ministre nous rappelle que le Conseil national de sécurité n'a encore pris aucune décision précise à ce sujet.

Elle insiste sur le fait que CETTE REPRISE NE POURRA S'ENVISAGER QUE SI LES CONDITIONS DE SÉCURITÉ DES MEMBRES DU PERSONNEL ET DES ÉLÈVES SONT PARFAITEMENT DÉFINIES ET STRICTEMENT RENCONTRÉES.

Ses modalités et son calendrier devront être définis sur base des recommandations des experts qui travaillent aux scénarios de déconfinement, mais aussi dans la concertation avec les acteurs de l'enseignement pour tenir compte au mieux des réalités de l'école.

Nous reviendrons vers vous avec des informations précises dès que possible, probablement à la fin de la semaine prochaine.

## 3) ÉVALUATION

En raison des matières non vues et du manque de pratique, le Gouvernement a décidé l'ANNULATION DE TOUTES LES ÉPREUVES EXTERNES CERTIFICATIVES : CEB, CE1D et CESS

Le temps habituellement consacré à ces épreuves et aux examens pourrait être utilement récupéré pour rattraper les apprentissages perdus pendant la durée du confinement jusqu'à la date annoncée du 26 juin 2020. L'octroi de ces certificats reposera donc sur le jury d'école ou le conseil de classe qui auraient lieu entre le 27 et le 30 juin.

Ce que nous savons déjà, c'est que des évaluations récapitulatives, dites « sommatives », pourraient avoir lieu uniquement sur des matières qui auront été vues en classe en présentiel et ce, afin d'assurer l'équité la plus grande possible entre tous les élèves. Ces évaluations, si l'école reprend, seront organisées dans l'horaire normal de cours, sans session d'examen organisée.

En ce qui concerne les épreuves de qualification et la certification des CPU, nous attendons les recommandations avant de nous positionner, mais nous appliquerons les mêmes principes de bienveillance et de réalisme aux dispositions qui seront prises, en toute transparence avec vous.

Nous comprenons très bien l'anxiété qui peut être la vôtre par rapport à cette situation, mais nous nous engageons, comme nous l'avons déjà précisé plusieurs fois, à tout mettre en œuvre pour favoriser l'intérêt de chaque élève en tenant compte de tous ces bouleversements et à prendre, in fine, les meilleures décisions dans ce sens.



#### 4) LA CONTINUITÉ DES APPRENTISSAGES...

Les modalités de travail à distance dans le but de maintenir un lien pédagogique et social avec nos jeunes restent d'application. LES TRAVAUX PROPOSÉS, À CE STADE, NE CONCERNENT TOUJOURS PAS DE NOUVELLE MATIÈRE ET DOIVENT RESTER PROPORTIONNÉS DANS LE CONTENU ET LE TEMPS À Y CONSACRER. Ils sont évalués de préférence sous la forme d'un commentaire ou d'une note qui n'est qu'indicative du degré de réussite de l'exercice et qui ne pourra en aucun cas intervenir pour l'évaluation sommative.

Nous insistons cependant sur l'utilité de s'investir dans ces tâches. Il s'agit pour les élèves d'une occasion unique de se remettre à niveau et de préparer la suite du parcours, quel qu'il soit. S'y impliquer revient à augmenter ses chances de raccrocher efficacement lorsque la reprise des cours aura été décidée. Personne ne sait de quoi les semaines qui viennent seront faites. Alors chaque initiative qui peut aider à se maintenir à flot devrait être saisie par chacun.e. Nous comptons donc sur vous, parent.s et/ou responsable.s, pour soutenir l'action des enseignants à la maison chaque fois que c'est possible.

Enfin, dans l'hypothèse d'une prolongation du confinement au-delà du 3 mai, une réflexion sera très rapidement menée par le Ministère sur les conditions dans lesquelles de nouveaux apprentissages pourraient éventuellement être abordés pour les élèves de 5<sup>ème</sup>, 6<sup>ème</sup> et 7<sup>ème</sup> années, en tenant compte des particularités des différents types d'enseignement. Cette réflexion sera concertée avec les acteurs de l'enseignement. De la même manière que pour les autres sujets, nous vous apporterons une information précise dès que ce sera possible.

#### 5) STAGES

Les stages restent suspendus jusqu'au 3 mai inclus, à l'exception des stages de l'option Assistant/Assistante pharmaceutico-technique si :

- Les conditions de sécurité sont rencontrées dans la réalisation du stage ;
- Les autorités responsables du lieu de stage acceptent sa poursuite.

Un groupe de travail a été mis en place par la Ministre pour formuler des propositions sur la question des stages entrant en ligne de compte dans la certification, qui auraient été annulés ou suspendus, en tout ou en partie en raison du confinement. Ses conclusions nous seront communiquées dans la prochaine circulaire.



## 6) SUIVI DES VOYAGES SCOLAIRES

Comme nous l'avons précisé dans un post antérieur, nous poursuivons notre travail de récolte d'informations et d'analyse en lien étroit avec nos Services Juridiques. Les nouvelles dispositions prises imposent, à partir de maintenant, l'émission de bons à valoir permettant en théorie une compensation substantielle, à valoir sous certaines conditions. Chaque cas est différent, car toutes les agences avec lesquelles nous travaillons ne sont pas protégées de la même manière en matière de solvabilité, mais notre volonté reste de prendre les meilleures décisions pour garantir la meilleure compensation possible pour chacun des élèves concernés.

Voilà pour les informations que nous sommes en condition de vous donner pour l'instant.

Nous vous retrouverons la semaine prochaine, pour d'autres précisions qui, nous l'espérons, pourront nous permettre de vous rassurer plus concrètement quant à la manière dont cette fin d'année va pouvoir s'organiser et, potentiellement, nous soulager du stress provoqué par cette période d'incertitude.

En attendant, nous rappelons que nous restons à votre écoute via l'adresse [info-covid@asty-moulin.be](mailto:info-covid@asty-moulin.be)

Les effets de nos efforts commencent à avoir de l'impact, alors restons solidaires pour dépasser cette épreuve ensemble au plus vite. On compte les uns sur les autres.

À bientôt,

Le Comité Directeur